COMPTE RENDU
Séance du 15 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux le 15 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Laurent GARDIN et Brigitte TRAVERS.

Absents : Thomas GUYOMARC H, Arnaud DUFOSSE et Pierre BIEUVILLE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 7
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 11/04/2022

Objet : Vote du budget 2022.

Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 7
Le conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par 7 voix pour.
Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour la somme de 357 809.04 euros et en dépenses et en recettes d'investissement pour la somme de 42 525.02 euros.

Objet : Vote des taux d'imposition.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer pour l'exercice 2022 les taux d'imposition locale suivants :

- Foncier bâti : 48.98
- Foncier non bâti : 50.77

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : vote des subventions :

- Chasseurs : 70

- Vélo club de Pacy : 50
- Comité des fêtes : 1 200
- Club de loisirs le Cormier Boisset : 200
- CFA : 70
- Amicale Pongistes : 50
- Athlétisme : 50
- Kévin Travers : 300

TOTAL : 1 990 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

- Restauration de la vierge

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.